



LE LOGEMENT ?

PARLONS-EN !

CSE LOGISTIQUE SPORTS ET LOISIRS

4 MAI 2022



MISSIONS

ACCOMPAGNER LES SALARIÉS

dans leur **mobilité résidentielle et professionnelle** avec des **services et des aides** financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.

CONSTRUIRE ET FINANCER

des **logements sociaux et intermédiaires**, prioritairement dans les zones tendues en contribuant aux enjeux d'**écohabitat**, d'évolution de la société et de **mixité sociale**.

Action Logement est également **un financeur majeur de la politique publique de renouvellement urbain et de revitalisation des villes moyennes, et des politiques locales de l'habitat**. En facilitant l'accès au logement pour les salariés, le Groupe soutient l'emploi et la performance des entreprises, et contribue au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social des territoires.



POUR VOTRE ENTREPRISE : NOS LEVIERS

Favoriser la qualité de vie de vos salariés et agir sur leur pouvoir d'achat



- ◆ **Facilitez** l'installation de vos salariés grâce à **nos aides à la location**
- ◆ **Soutenez** vos collaborateurs dans leur projet d'acquisition en les aidant à **acheter en toute sérénité**
- ◆ **Contribuez** au bien-être de vos salariés en les aidant à **améliorer leur habitat**

Aider et sécuriser vos recrutements



- ◆ **Augmentez** les chances de votre entreprise d'**attirer de jeunes talents**, grâce à nos aides spécifiques
- ◆ **Facilitez** la **mobilité professionnelle** de vos salariés et candidats en leur proposant des solutions de financement

Soutenir vos salariés en difficulté



- ◆ **Apportez une aide** personnalisée à vos salariés fragilisés dans leur accès ou maintien dans un logement en leur proposant un **service d'accompagnement social**

POUR VOS SALARIÉS : NOS SOLUTIONS



Se loger



Acheter en toute sérénité



Améliorer le confort de son logement



Bouger plus facilement



Être accompagné



SE LOGER

L'offre de logement social

AL'in. 

Avec **AL'in.**  vos collaborateurs deviennent acteurs de leur recherche de logement.

Cette plateforme 100% digital répond à de multiples enjeux :

- optimiser et fluidifier les logements disponibles
- faciliter la mobilité dans le parc social
- favoriser la mixité sociale
- apporter de la transparence sur les attributions par son système de cotation de la demande

- ✓ Démarches en ligne simplifiées
- ✓ Offres personnalisées
- ✓ Positionnement en temps réel des candidats
- ✓ Suivi de dossier 24h/24h
- ✓ Réponses rapides
- ✓ Accompagnement en cas de besoin



La demande de logement social, le dépôt des pièces, la modification du dossier se font sur :
www.demande-logement-social.gouv.fr



SE LOGER *(suite)*

Facilitez l'installation de vos salariés

Garantie VISALE[®] : une alternative au garant physique, plus simple et plus fiable

- 100% gratuite
- Jusqu'à 36 mois d'impayés
- Jusqu'à 2 mois de dégradation locative
- Prise en charge des procédures de recouvrement

TOUS LES PUBLICS DE 18 à 30 ANS :

- dans le parc privé et les résidences collectives
- dans tout type de parc pour les alternants et les étudiants

PLUS DE 30 ANS : dans le parc privé

- ✓ salarié(e) d'une entreprise du secteur privé ou du secteur privé agricole et justifier d'un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 500 € (2 000 € salaire mensuel brut de base)
- ✓ salarié du secteur privé ou secteur privé agricole en mobilité professionnelle : CDI en période d'essai ou CDD depuis moins de 6 mois, en promesse d'embauche ou en mutation

**NOUVEAU**

Test d'éligibilité et demande en ligne  www.visale.fr



SE LOGER (suite)

Facilitez l'installation de vos salariés



AVANCE LOCA-PASS® :

Le financement du dépôt de garantie

- Un prêt* sans frais ni intérêt d'un montant maximal de **1 200 €**



actionlogement.fr



AIDE MON JOB MON LOGEMENT :

1000 € pour s'installer

- Alternants et salariés qui démarrent une activité ou qui se rapprochent de leur lieu de travail ou de formation



actionlogement.fr

NOUVEAU



Spécial alternant

AIDE MOBILI-JEUNE® : Le paiement d'une partie du loyer

- Jeunes de moins de 30 ans **sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**, percevant au plus 100% du SMIC
- **Subvention jusqu'à 100 € par mois** sur le loyer ou la redevance

Le + alternant : un site dédié pour connaître avec un simple test d'éligibilité **toutes les aides auxquelles ils ont droit**



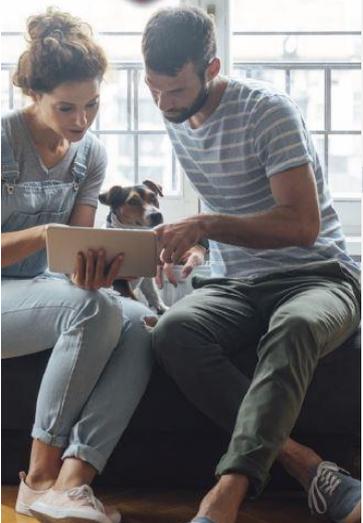
alternant.actionlogement.fr

* Pour un prêt amortissable de 1 200 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, une durée de prêt de 25 mois après un différé de paiement de 3 mois, remboursement de 25 mensualités de 48 €, soit un TAEG fixe de 0 %. Le montant total dû par l'emprunteur est de 1 200 €. Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.



ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Aidez vos salariés à concrétiser leur projet d'achat de résidence principale



CONSEIL EN FINANCEMENT ET ACCESSION

Un projet d'accession concrétise 3 étapes :

1. Diagnostic de la situation et du projet d'achat du salarié
2. Analyse de son projet qu'il soit défini ou encore en réflexion
3. Accompagnement personnalisé et faisabilité du projet

Les avantages :

- Un service gratuit et personnalisé,
- Un plan de financement adapté,
- Des conseillers spécialisés répartis sur le territoire,
- Une analyse confidentielle de la situation du salarié pour une acquisition en toute sécurité,
- Un gage de transparence et d'objectivité sur les avantages et les produits proposés.



ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ (suite)

Facilitez l'achat de leur résidence principale avec nos solutions de financement

Prêt accession

- **Type d'acquisition** : construction ou acquisition d'un logement neuf, opérations d'accession sociale sécurisée (PSLA, Bail Réel Solidaire...), acquisition d'un logement HLM
- **Prêt jusqu'à 40 000 €** sur l'ensemble du territoire dans la limite de 40% du coût de l'opération sauf pour les opérations d'accession sociale sécurisée et l'acquisition d'un logement HLM qui sont sans quotité
- **Taux d'intérêt** nominal annuel, hors assurance obligatoire : **0,5 %***
- **Durée de remboursement libre** dans la limite de **25 ans**
- **Plafonds de ressources à respecter**
- **DPE** : compris entre A et E pour la vente HLM
- Cumulable avec un prêt travaux sur le même bien après acquisition
- **Simple et rapide** : un simulateur de mensualités, un test d'éligibilité et une demande d'aide directement en ligne

À SAVOIR : des plafonds de ressources s'appliquent. Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages de bénéficier de ce prêt, il pourra être admis jusqu'à 20 % de bénéficiaires ayant un revenu fiscal de référence supérieur à des plafonds de ressources réglementaires : consultez ces plafonds sur notre site actionlogement.fr

*Taux d'intérêt nominal annuel : 0,5 % hors assurance obligatoire. Ce taux est généralement constaté comme inférieur aux taux du marché bancaire. Exemple de remboursement au 4 janvier 2021 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un montant de 40.000,00 € sur 25 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 0,5 % soit un TAEG fixe de 0,81 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement de 300 mensualités de 147,20 €, soit un montant dû par l'emprunteur de 44.160,00 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 5,33 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,30 % Le montant total dû au titre de cette assurance est de 1.599,00 €. Simulation susceptible d'évoluer en fonction de la situation du demandeur et de la législation. Les conditions définitives seront précisées dans l'offre de prêt.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.
Prêt soumis à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyé sous réserve de l'accord éventuel de l'employeur et du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ (suite)

Facilitez l'achat de leur résidence principale avec nos solutions de financement

L'aide PRIME-ACCESSION : un coup de pouce supplémentaire de 10 000€ pour les primo-accédants

POUR QUI ?

- **Salarié** d'une entreprise du secteur privé non agricole et primo-accédant
- **ET** les revenus doivent respecter les plafonds de ressources PSLA

POUR QUOI ?

- Le projet concerne l'achat de la **résidence principale** sur le territoire français

Pour quel type d'acquisition ?

- **La construction ou l'acquisition d'un logement neuf y compris en accession sociale** (dont PSLA ou Bail Réel Solidaire dans le neuf)
- Le montant de l'acquisition du logement doit respecter les prix plafonds du PSLA
- Le logement doit respecter les conditions de performances énergétiques en vigueur

COMMENT ?

1 - Rendez-vous sur
actionlogement.fr/prime-accession pour vérifier
votre éligibilité

2 - Saisissez votre
demande en ligne dès
fin septembre (ouverture
de l'outil de saisie)

3 - Envoyez votre
dossier complet

4 - Recevez les fonds
lors de l'achat de
votre bien

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyé sous réserve de l'accord éventuel de l'employeur et du prêteur Action Logement Services.



AMÉLIORER LE CONFORT DE SON LOGEMENT

Contribuez au bien-être de vos salariés en les aidant à améliorer leur habitat, tout en conservant leur pouvoir d'achat



Un prêt travaux pour effectuer tout type d'opération dans la résidence principale : performance énergétique, rénovation, travaux d'entretien ou d'embellissement, adaptation au handicap, travaux dans les copropriétés dégradées, travaux ouvrant droit à une subvention de l'ANAH

Conditions et montant du prêt

- Être **propriétaire-occupant** du logement – Toutes zones
- Montant maximum : **10 000 €**
- Durée maximale de remboursement : 10 ans maximum
- Taux d'intérêt nominal annuel, hors assurance facultative **1 %***
- **Sans frais de dossier, assurance facultative**

** Exemple de remboursement hors assurance facultative : pour un montant de 10 000 € sur 10 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 1 %, soit un TAEG de 1 %, remboursement de 120 mensualités de 87,60 € soit un montant total dû de 10 512 €.*

Et pour répondre notamment aux nouveaux enjeux du télétravail ...



Un prêt agrandissement à des conditions très avantageuses pour aménager des combles, créer une pièce supplémentaire... tous travaux conduisant à la création d'une surface habitable. Montant porté à **20 000 €**

➔ *Plus d'infos sur les travaux finançables et demande de dossier*

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



BOUGER PLUS FACILEMENT

Accompagnez vos mutations et recrutements. Le logement ne doit plus être un frein mais un vecteur de réussite au service de votre politique RH



AIDE MOBILI-PASS® : pour réussir l'installation et l'intégration de vos salariés et candidats...

Financement de la recherche d'un logement

- **Alternants et salariés en situation de mobilité professionnelle** (embauche, mutation...) impliquant de changer de résidence principale ou d'en avoir une seconde
- **La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être de plus de 70 km** ou le temps de trajet entre l'ancienne résidence et le nouveau lieu de travail doit être de plus de 1h15
- **Prise en charge des frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif effectué par un opérateur spécialisé*** sélectionné par le salarié :
 - ✓ entretien individuel
 - ✓ sélection des biens correspondants aux souhaits et organisation des visites
 - ✓ suivi de l'installation et gestion des démarches administratives

 *Faire une demande d'AIDE MOBILI-PASS®*

** Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.*

Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Soutenir les salariés les plus fragilisés



En proposant un accompagnement personnalisé à tout salarié fragilisé dans son accès ou maintien dans un logement

POUR QUI ?

Les salariés, qu'ils soient **sans logement, hébergés, locataires, accédants à la propriété ou propriétaires,**

Notre service d'accompagnement social avec recherche de solutions adaptées : mise en place d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

↳ *Une prise en charge confidentielle*



ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les situations prises en charge

Arrêt maladie, invalidité, séparation, chômage partiel, perte d'emploi du conjoint, violences intra-familiales, sinistre, décès, augmentation des charges liées au logement...

Difficultés repérables par l'employeur (Ressources Humaines, service social etc...) suite à des :

- Acomptes réguliers
- Arrêts maladies
- Saisies sur salaire
- Absences injustifiées...

Surendettement

Impayés de charges de logement

Déséquilibre financier

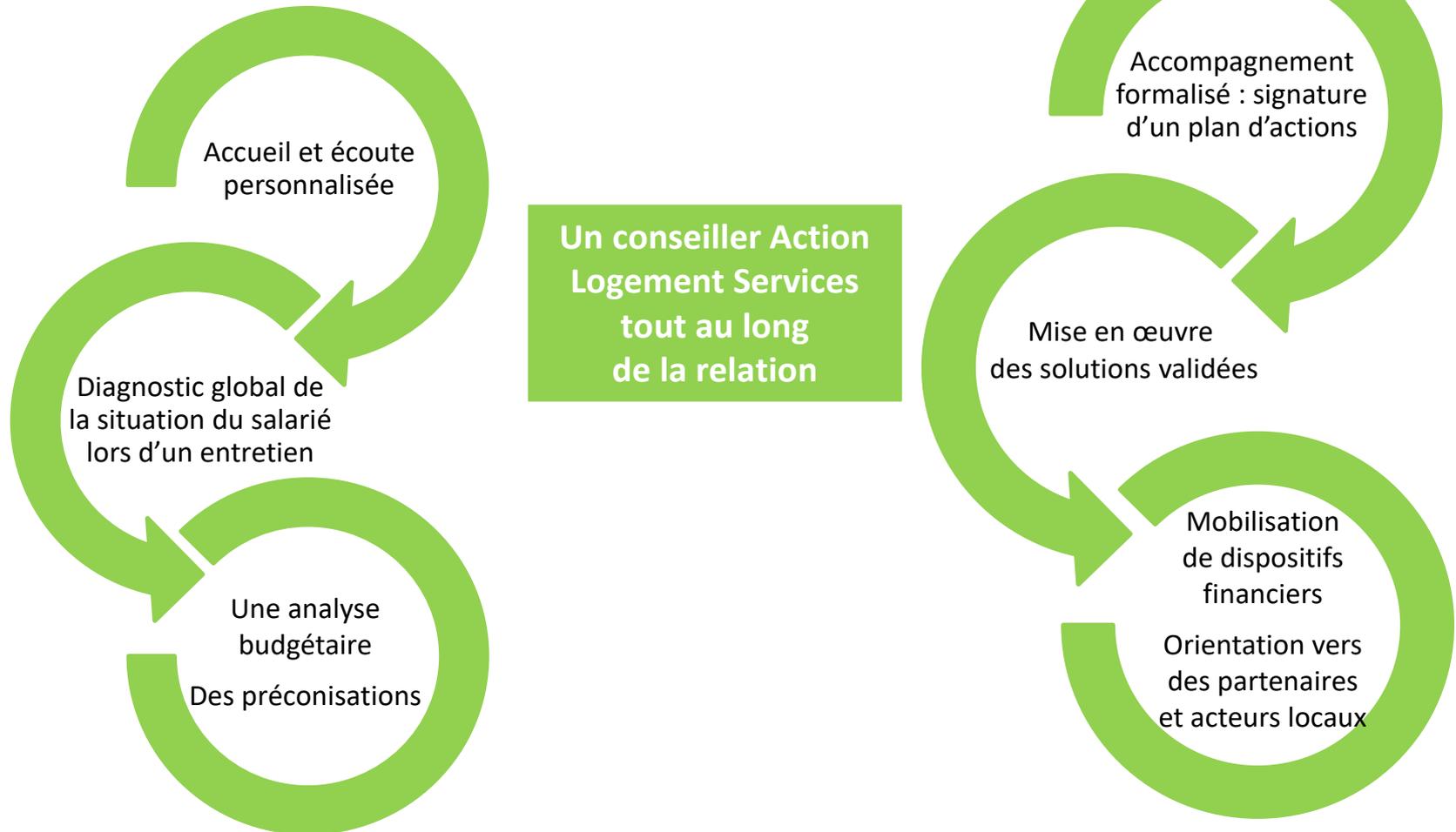
Sans logement, ni hébergement

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES EN DIFFICULTE



ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les missions des conseillers





ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les aides financières

Des aides dédiées à l'accès et au maintien dans le logement
dans le cadre d'un accompagnement social

Des prêts

Des subventions

Pour prendre en charge
les frais liés au logement
principal
locataire /propriétaire

Pour racheter
le prêt immobilier de la
résidence principale

Pour prendre en charge :

- les frais liés au logement principal *locataire /propriétaire*
- les frais liés à l'accès au logement principal *locataire*
- Les dépenses liées à l'accès à un hébergement ou un logement d'urgence

La décision de sollicitation et d'octroi appartient à Action Logement Services après analyse de la situation par le conseiller social et accord définitif du service production.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les aides financières : exemples de situations

Couple accédant à la propriété, en cours de séparation. Madame souhaite conserver le bien.

PLAN D' ACTIONS

- ✓ Orientation vers une association pour des conseils juridiques,
- ✓ Orientation vers un avocat, un notaire
- ✓ Conseil en financement
- ✓ Information sur l'ouverture de droits liés à la séparation
- ✓ Information sur l'aide juridictionnelle

BOITE A OUTILS ALS

- ✓ Prêt Refinancement de Prêt Immobilier PRPI ALS : 40 000 € (au taux de 0,5% sur 20 ans)
- ✓ Prêt PROALLEGES ALS pour les frais de notaire : 3 000 € (au taux de 0% sur 20 ans)

Monsieur est célibataire, sans enfant, locataire auprès d'un bailleur social. M. est en CDI mais a été en arrêt maladie pendant 5 mois.

PLAN D' ACTIONS

- ✓ Orientation vers l'assistante sociale de la CARSAT
- ✓ Sollicitation d'aide financière auprès de la caisse de retraite complémentaire
- ✓ Médiation avec le bailleur

BOITE A OUTILS ALS

- ✓ Prêt ALS sur 3 mois d'impayés de loyer et 2 mois à venir (reprise du travail)

Monsieur s'est retrouvé sans logement avec son enfant suite à une séparation. Il a dû quitter précipitamment son logement. Il a été hébergé pendant 3 semaines par des amis.

PLAN D' ACTIONS

- ✓ Mise à l'abri dans un 1^{er} temps
- ✓ Relogement dans le parc social
- ✓ Loca PASS
- ✓ Orientation vers la CAF

BOITE A OUTILS ALS

- ✓ Aide à l'Hébergement d'Urgence
- ✓ Aide à l'Accès au Logement

POUR VOS SALARIÉS : NOS KITS DE COMMUNICATION

De nombreux outils et supports



Dépliants
(10x21)



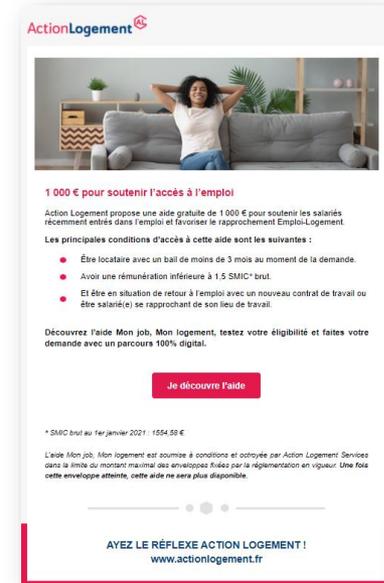
Affiches
(Proposées en A4-A3-A2)



Fiches produits et fiches thématiques
(A4)



Vidéos thématiques



Emailings
d'information



Bannières web
(déclinables en plusieurs formats pour votre intranet)

INFORMATION // CONTACT

Centre de Relation Client

0970 800 800 (numéro non surtaxé)

Un conseiller à votre écoute de 9h00 à 18h30
du lundi au vendredi

Agence de proximité

Action Logement – PERONNAS
247, chemin de Bellevue
01960 PERONNAS
accueil01.als@actionlogement.fr



www.actionlogement.fr

AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS®, AVANCE LOCA-PASS®, CIL-PASS ASSISTANCE®, Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

ActionLogement 

WEBINAIRE SOLUTIONS AL - ENTREPRISES-PEEC – Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative - Action Logement Services – Août 2021